

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL525

présenté par  
M. Mazars, rapporteur

-----

### ARTICLE 19

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du professionnel »

les mots :

« de ces professionnels ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, substituer par trois fois au mot :

« ses »

le mot :

« leurs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.